



RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Séance du Conseil Municipal du 23 avril 2026



Le Budget Primitif

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Le budget est construit sur le respect de 5 principes qui font l'objet d'un contrôle budgétaire exercé par le préfet en liaison avec la Chambre Régionale des Comptes (CRC) :

- Le principe d'**annualité**, assoupli par l'ordonnance du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'aménagement des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, portant élargissement des mécanismes de pluri-annualité, qui exige que le budget soit défini pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre. Chaque collectivité adopte son budget pour l'année suivante avant le 1er janvier, mais un délai leur est laissé par la loi jusqu'au 15 avril de l'année à laquelle le budget s'applique, ou jusqu'au 30 avril, les années de renouvellement des assemblées locales.
- Le principe de **l'équilibre réel** qui implique l'existence d'un équilibre entre les recettes et les dépenses des collectivités, ainsi qu'entre les différentes parties du budget (sections de fonctionnement et d'investissement).
- Le principe d'**unité** qui suppose que toutes les recettes et les dépenses figurent dans un document budgétaire unique, le budget général de la collectivité. Toutefois, d'autres budgets, dits annexes, peuvent être ajoutés au budget général afin de retracer l'activité de certains services. Ainsi le budget du centre d'action sociale est annexé au budget général de la commune.
- Le principe d'**universalité** qui implique que toutes les opérations de dépenses et de recettes soient indiquées dans leur intégralité et sans modifications dans le budget et que les recettes financent indifféremment les dépenses. Il s'agit de l'universalité des recettes et cela rejoint l'exigence de sincérité des documents budgétaires ;
- Le principe de **spécialité des dépenses** qui consiste à n'autoriser une dépense qu'à un service et pour un objet particulier. Ainsi, les crédits sont affectés à un service, ou à un ensemble de services, et sont spécialisés par chapitre groupant les dépenses selon leur nature ou selon leur destination.

Conformément au **rapport d'orientation budgétaire** qui vient de donner lieu à un **débat au conseil municipal**, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8 du code général des Collectivités Territoriales.

Sommaire

1. Balance budgétaire communale 2025

2. Contexte général et grands équilibres

- 2.1. Rappel des enjeux évoqués dans le rapport d'orientation budgétaire
- 2.2. Fiscalité directe locale
- 2.3. Présentation globale du budget primitif 2026

3. La section de Fonctionnement

- 3.1. Les recettes de fonctionnement
- 3.2. Les dépenses de fonctionnement

4. La section d'Investissement

- 4.1. Les recettes d'investissement
- 4.2. Les dépenses d'investissement

5. Situation de la dette

1. Balance budgétaire communale 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Prévu :	16 052 389,20 € 12 095 609,00 € sans le prélèvement	Prévu :	16 052 389,20 €
Réalisé :	11 534 827,35 € Soit 95,36 %	Réalisé :	16 527 930,51 € Soit 103,00 %
Excédent de fonctionnement : 4 993 103,16 €			

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Prévu :	9 934 652,75 €	Prévu :	9 934 652,75 € 5 978 172,55 € sans le prélèvement
Réalisé :	6 096 688,53 € Soit 61,37 %	Réalisé :	4 840 632,47 € Soit 80,97 %
Excédent d'investissement : - 1 256 056,06 €			

RESTES A REALISER (RAR)	
Dépenses	Recettes
2 055 500,00 €	866 996,00 €
Résultat : - 1 188 504,00 €	
Résultat total de la section d'investissement : - 1 256 056,06 – 1 188 504,00 = - 2 444 560,06 €	

Excédent de fonctionnement capitalisé au BP 2026
<u>2 444 560,06 €</u>

Excédent de fonctionnement reporté au BP 2026
<u>2 548 543,10 €</u>

2. Contexte général et grands équilibres

2.1 Rappel des enjeux évoqués dans le rapport d'orientation budgétaire :

Le budget communal 2026 s'inscrit toujours dans un contexte de diminution constante des dotations de Fonctionnement de l'Etat, mais également d'Investissement, conséquence directe des engagements budgétaires de la France vis-à-vis de l'Union Européenne pour la réduction du déficit et de la dette publique.

Sous l'effet de la péréquation, la dotation forfaitaire est toujours à 0 €, et la dotation de solidarité rurale est estimée autour de 120 000 € au Budget Primitif.

L'ensemble des activités de tous les services municipaux sont au volume et au rythme d'un exercice normal et constant, à l'exception du service Cébazat Evénements qui subira, en année pleine, le très fort ralentissement des locations de séminaires de Michelin, au domaine de la Prade, en cours depuis le début du 2^{ème} trimestre 2025.

C'est pourquoi le niveau des recettes évolue à minima et les dépenses de Fonctionnement continuent d'être prévues à la hausse, malgré un recul relatif de l'inflation, et surtout l'augmentation de certains paramètres, tels que le taux de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

En 2026, comme lors des derniers exercices, la problématique consiste à préserver l'excédent de la section de fonctionnement afin de maintenir les marges de manœuvre financières et, par là même, la capacité de la Commune et répondre favorablement à la demande d'équipements formulée par la population (9 040 habitants au 1^{er} janvier 2026).

Il n'y aura pas de recours à un emprunt, au cours de cet exercice, hormis dans le cadre du remboursement de l'emprunt contracté auprès du Crédit Foncier en 2008 afin de financer notamment l'achat du domaine de la Prade. Les taux d'intérêt ayant augmenté, le taux de réemploi actuel du capital est très proche du taux de cet emprunt (4,80 %) et permet de contracter un nouvel emploi auprès d'un autre organisme bancaire et de réduire le montant total des intérêts versés par la Collectivité.

Au cours de cet exercice, l'objectif est désormais de lancer la nouvelle mandature et d'initier ou de concrétiser les opérations d'aménagement énoncées lors du Débat d'Orientations Budgétaires, aussi bien en études et maîtrises d'œuvre qu'en travaux, avec des opérations en cours, telles que la mise en place d'une sur-toiture sur la gymnase Jean Zay, l'extension du local technique de Sémaphore, la mise en place et en service de panneaux photovoltaïques sur la toiture du Centre Technique Municipal, à venir au cours de l'exercice, avec notamment la restructuration de l'Hôtel de Ville et l'aménagement d'un théâtre de verdure et d'un bassin d'ornement au parc Montgroux et l'aménagement de la banque alimentaire, et futures, avec des études concernant l'optimisation thermique et la mise en conformité des bâtiments communaux (salle Guizot, GS Jules Ferry), ainsi que la construction d'un nouveau gymnase.

2.2 Fiscalité directe locale

Après la réforme de la fiscalité directe locale en 2021, depuis laquelle le Conseil Municipal ne vote plus que sur 50% de la base « établissements industriels » de la Taxe Foncière Bâti, l'Etat remet de nouveau en cause l'autonomie financière et fiscale de notre collectivité, en réduisant la compensation qui était allouée pour pallier cette perte de bases.

Bien que la loi de Finances pour 2026 dispose que cette baisse est plafonnée à 2% des recettes réelles de l'exercice 2024 (environ 268 000 €), cette mesure impacte directement la marge de manœuvre de la Commune.

Pour cet exercice 2026, et afin notamment de compenser la perte correspondante de ressources, il est donc prévu une augmentation de 5% des taux des taxes foncières et d'habitation, appliquée sur des bases qui évoluent peu avec un Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) à 0,8 % en novembre 2025, afin de maintenir notre capacité d'investissement pour l'avenir.

2.3 Présentation globale du budget primitif 2026

Chap	Dépenses	Crédits	Chap	Recettes	Crédits
011	Charges à caractère général	3 755 107,00	002	Excédent 2025 reporté	2 548 543,10
012	Charges de personnel	6 993 000,00	013	Atténuation de charges	120 000,00
014	Atténuation de produits	30 000,00	70	Produits des services, dom	2 069 803,00
022	Dépenses imprévues	0,00	73	Impôts et taxes	1 025 236,00
65	Autres charges de gestion	937 800,00	731	Fiscalité locale	5 639 000,00
66	Charges financières	337 730,00	74	Dotations, subventions	3 792 267,00
67	Charges spécifiques	20 000,00	75	Autres produits de gestion	466 690,00
68	Dotations aux provisions	15 963,00	76	Produits financiers	16 624,00
042	Opérations d'ordre de transfert	680 000,00	77	Produits spécifiques	10 000,00
			78	Reprise pour provisions	6 741,00
023	Virement section investissement	2 989 204,10	042	Opérations d'ordre de transfert	65 000,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		15 759 904,10	TOTAL FONCTIONNEMENT		15 759 904,10

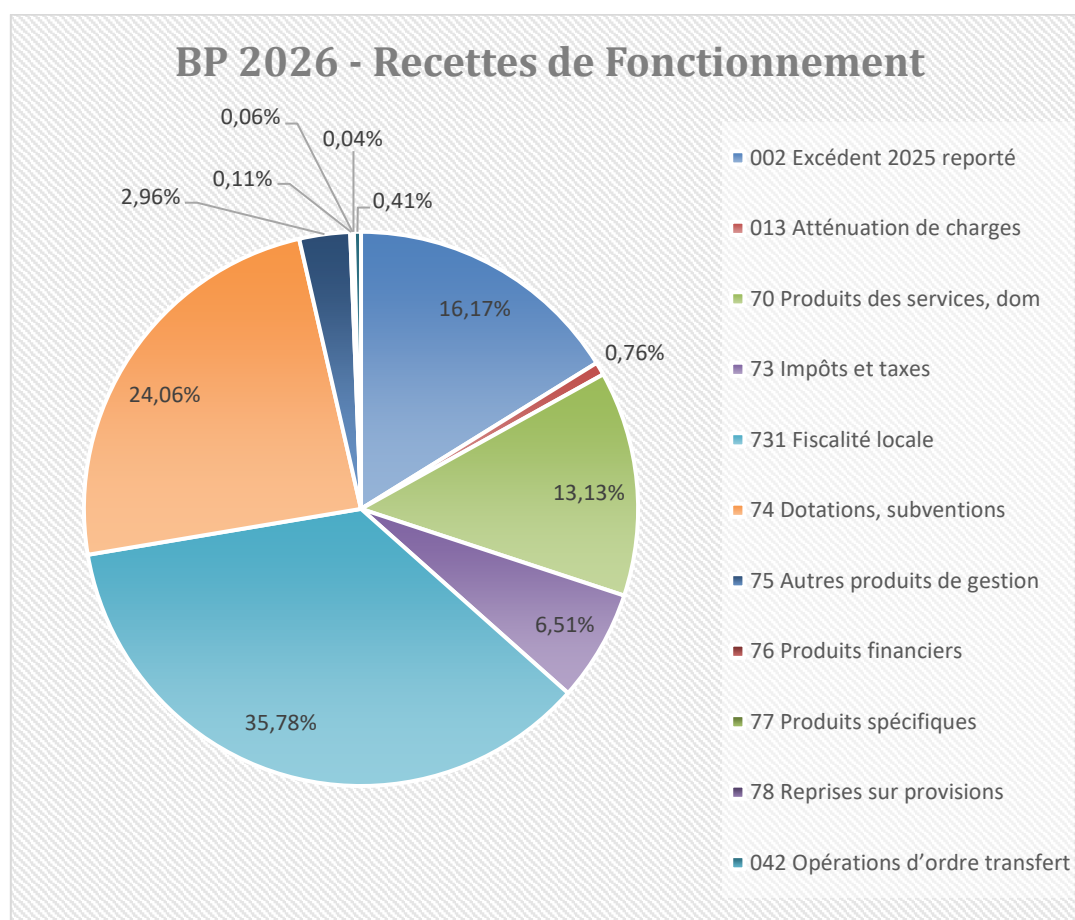
Chap	Dépenses	Restes à réaliser	Crédits	Chap	Recettes	Restes à réaliser	Crédits
001	Déficit Invest 2025 reporté		1 256 056,06	021	Virement section de Fonct.		2 989 204,10
13	Subventions investissement		0,00	001	Excédent Invest 2025 reporté		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		2 507 610,00	1068	Excédent de Fonct. 2025 capitalisé		2 444 560,06
20	Immobilisation incorporelles	28 975,00	208 900,00	024	Produits des cessions		826 250,00
204	Subventions équipement versées	614 810,00	76 254,00	10	FCTVA		570 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 329 332,00	2 763 543,10	10	Taxe Aménagement		60 000,00
23	Immobilisations en cours	80 383,00	1 200 000,00	13	Subventions investissement	866 996,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		232 695,00	16	Emprunts et dettes assimilées		2 329 985,00
Op 17	La Prade	2 000,00	385 200,00	27	Immobilisations financières		12 008,00
040	Opérations d'ordre de transfert		65 000,00	040	Opérations d'ordre de transfert		680 000,00
041	Opérations patrimoniales		413 890,00	041	Opérations patrimoniales		413 890,00
Total		2 055 500,00	9 137 393,16			866 996,00	10 325 897,16
TOTAL INVESTISSEMENT		11 192 893,16		TOTAL INVESTISSEMENT		11 192 893,16	

1. La section de Fonctionnement

La section de Fonctionnement du budget 2026 s'équilibre à hauteur de **15 759 904,10 €**.

Chap	Dépenses	Crédits	Chap	Recettes	Crédits
011	Charges à caractère général	3 755 107	002	Excédent 2025 reporté	2 548 543,10
012	Charges de personnel	6 993 000	013	Atténuation de charges	120 000
014	Atténuation de produits	30 000	70	Produits des services, dom	2 069 803
022	Dépenses imprévues	0	73	Impôts et taxes	1 025 236
65	Autres charges de gestion	937 800	731	Fiscalité locale	5 639 000
66	Charges financières	337 730	74	Dotations, subventions	3 792 267
67	Charges exceptionnelles	20 000	75	Autres produits de gestion	466 690
68	Dotations aux provisions	15 963	76	Produits financiers	16 624
042	Opérations d'ordre transfert	680 000	77	Produits exceptionnels	10 000
			78	Reprise sur provisions	6 741
023	Virement section investissement	2 989 204,10	042	Opérations d'ordre transfert	65 000
TOTAL FONCTIONNEMENT		15 759 904,10	TOTAL FONCTIONNEMENT		15 759 904,10

1.1 Les recettes de fonctionnement :



Les recettes de fonctionnement sont constituées des chapitres suivants :

❖ **Chapitre 002 – excédent de fonctionnement reporté : 2 548 543,10 €**

Il s'agit de la reprise partielle de l'excédent de fonctionnement 2025 (4 993 103,16 €), l'autre partie de cet excédent (2 444 560,06 €) étant, à due concurrence du déficit d'investissement 2025, capitalisée au compte 1068 (recette d'investissement).

❖ **Chapitre 013 – atténuation de charges : 120 000,00 €**

Il s'agit en 1^{er} lieu des remboursements de salaires versés par l'assurance risques statutoire ou la sécurité sociale, dans le cadre des arrêts maladies, maternité ou accident du travail. Leur estimation est difficile car liée à des paramètres non maîtrisables. Cette recette, estimée à 70 000 €, reste aléatoire, avec un réalisé moyen de 87 024 € sur les 2 derniers exercices.

Il s'agit également de prévoir la part salariale à verser par les agents concernant les titres-restaurants, pour un montant initial de 50 000 €.

❖ **Chapitre 70 – produits des services, du domaine et des ventes diverses : 2 069 803,00 €**

Ce chapitre est constitué des produits suivants :

Description	Montant budget 2026	Evolution par / BP 2025	Commentaires
Concession de cimetière	12 000	-14,3 %	Montant ajusté au réalisé 2025
Produits des services culturels (Ecole de Musique, saison Culturelle et festival)	528 000	+8,9 %	Hausse par rapport à l'activité des services et le réalisé 2025
Produits des services à caractère social (RPE et Crèche « L'île aux câlins »)	445 000	+6,5 %	Hausse prévisible par rapport à l'activité des services et le réalisé 2025
Produits des services périscolaires (ALSH, garderie) et de restauration scolaire	665 000	+8,1 %	Même constat pour les services Enfance-Jeunesse, avec une hausse des activités
Remboursement par Clermont Auvergne Métropole dans le cadre des conventions de mutualisation et de mise à disposition (espaces verts sur voirie, viabilité hivernale)	412 303	-1,2 %	Remboursement au réel des charges liées à l'exercice de la compétence par la commune. Recette stable
Redevance d'occupation du domaine public	2 500	+66,7 %	Numericable occupation local Ecole Jules-Ferry – hausse de la recette au vu du réalisé (2 700,76 € en 2025)
Autres recettes	5 000	0,0 %	Participation de la MDPH à l'Accueil Collectif de Mineurs
Total général chapitre 70	2 069 803	+5,8 %	Hausse par rapport au réalisé

❖ **Chapitre 73 – impôts et taxes : 1 025 236,00 €**

Reliquat de la scission de l'ancien chapitre 73 par la nouvelle nomenclature M57, ce chapitre est constitué principalement de recettes de reversement à caractère intercommunale.

Son tableau est le suivant :

Description	Montant budget 2026	Evolution par / BP 2025	Commentaires
Attribution de compensation en Fonctionnement	779 948	-0,3 %	Montant réajusté en Conseil Communautaire avec l'intégration des bilans des charges transférées lors de la création de Clermont Auvergne Métropole et du coût des services communs (ADS, etc.)

Dotation de solidarité communautaire	219 095	+0,0 %	Montant identique
FNGIR (fonds national de garantie individuelle de ressources)	26 193	+0,0 %	Compensation pour perte de recettes occasionnée par la réforme de la taxe professionnelle – Notifié avec l'état 1259 - stable
Total général chapitre 73	1 025 236	-0,3 %	Ressources en baisse liée à l'ajustement de l'ACF

❖ **Chapitre 731 – fiscalité locale : 5 639 000,00 €**

Issu également de la scission mise en place par la nouvelle nomenclature M57, ce chapitre est constitué de recettes fiscales ayant une assise liée au territoire communal.

Son tableau est constitué notamment des recettes suivantes :

Description	Montant budget 2026	Evolution par / BP 2025	Commentaires
Recettes des impositions directes locales et autres impôts ou assimilés	5 350 000	+9,2 %	Avec l'état fiscal 1259, les bases fiscales sont estimées en légère hausse, en tenant compte d'un IPCH de +0,8 %, d'une évolution des bases et d'une hausse des taux fiscaux de 5%.
Taxe additionnelle aux droits de mutation	220 000	+0,0 %	Recette liée au marché de l'immobilier. Estimation stable malgré une reprise du réalisé (de 257 470 à 277 350 € en 2025)
Droits de places	14 000	+0,0 %	Estimation conforme au réalisé
Taxe sur la publicité extérieure	55 000	+0,0 %	Recette revue à la hausse par rapport aux derniers réalisés
Total général chapitre 731	5 639 000	+8,7 %	Ressources en hausse liée à la hausse des taux fiscaux de 5%

❖ **Chapitre 74 – dotations, subventions et participations : 3 792 267,00 €**

La dotation forfaitaire, outil de participation au redressement des Finances Publiques, est calculée à 0 €. La Dotation de Solidarité Rurale est estimée à 120 000 € par rapport au réalisé 2025 à 130 566 €, montant qui sera ajusté par Décision Modificative après sa notification.

Comme indiqué avec le contexte général, et suite à la notification de l'état 1259 le 26 mars dernier, les compensations versées par l'Etat au titre de l'abattement de 50% des bases industrielles de taxes foncières sont lourdement impactées par la loi de Finances 2026 et passent de 3 876 033 € réalisés en 2025 à un montant prévisionnel 2026 de 3 269 767 €, soit une baisse de 606 266 €. Ces chiffres sont en cours de contestation auprès de l'Etat, puisqu'ils sont au-delà du plafond des 2% évoqués, et donneront lieu, le cas échéant, à une régularisation par Décision Modificative au cours de l'exercice.

Pour le reste, le cofinancement du domaine culturel (école de musique, saison et festival de Sémaphore) est assuré par l'Etat et le Département (en baisse pour l'école de musique), la Région, ainsi Clermont Auvergne Métropole. Depuis 2024, s'ajoute une part du FCTVA relative aux dépenses de fonctionnement.

Ce chapitre est principalement constitué des produits suivants :

Description	Montant budget 2026	Evolution par / BP 2025	Commentaires
Dotation forfaitaire	0	+0,0 %	
Dotation de solidarité rurale	120 000	+20,0%	Estimée et à ajuster après notification dans le cadre d'une DM

FCTVA	3 100	+37,5%	Part du FCTVA versé par l'Etat concernant les dépenses d'entretien du bâtiment
Autres participations de l'Etat	118 000	+0,0 %	Soutien de la DRAC (80 000 €) pour la saison culturelle ainsi que 38 000 € pérennes pour la participation à l'abaissement de l'âge de scolarité
Subventions de la Région	91 000	+0,0 %	Soutien financier de la Région, en hausse pour la Saison (+20 000 €) et le Festival (+10 000 €), ainsi que pour le recours à l'apprentissage
Subventions du Département	53 000	-5,4 %	Le soutien du Conseil Départemental en matière culturelle diminue pour l'école de musique 13 000 € (-18,8 %) et se trouve stationnaire pour la saison de Sémaphore (30 000 €) et le festival (10 000 €)
Subvention Clermont Auvergne Métropole	70 000	+0,0 %	Soutien financier maintenu en matière culturelle (convention cadre avec Sémaphore 35 000 €, résidences d'artistes 15 000 € et festival 20 000 €)
Autres organismes	25 100	+28,7 %	Les recettes prévues sont issues de l'OFAJ pour TRINA (18 100 €) et du remboursement de frais de transports piscine par le SMTC ajusté au réalisé 2025 (7 000 € pour 7 686 €)
Communes membres	22 000	+0,0 %	Remboursement de Blanzat, Châteaugay, Durtol et Nohanent d'une quote-part de charges de fonctionnement de l'école de musique – ajusté au réalisé
Etat – compensations au titre des exonérations de taxes locales (TF, TH...)	3 269 767	-12,8 %	L'état fiscal 1259 indique une baisse drastique des compensations fiscales liées à l'abattement de 50% des bases TF-établissements industriels
Total général chapitre 74	3 792 267	-10,3 %	Forte baisse due notamment à la chute de la compensation des établissements industriels

❖ **Chapitre 75 – autres produits de gestion courante : 466 690,00 €**

Ce chapitre est principalement constitué de la régie publicitaire du magazine municipal et des revenus des immeubles et des logements communaux, du loyer du site du Pôle de Proximité de Clermont Auvergne Métropole. Les principaux crédits sont issus des locations de salles du Domaine de la Prade, de Sémaphore et de la Salle des Fêtes au domaine de la Prade.

Les activités locatives sont stables, sauf pour le service Culture et surtout pour le service Cébazat Evénements qui pâtit de l'arrêt des locations de séminaires par la société Michelin au cours de l'année 2025.

Ce chapitre est principalement constitué des produits suivants :

Description	Montant budget 2026	Evolution par / BP 2025	Commentaires
Locations Sémaphore	40 000	-33,3 %	Ajustement par rapport au réalisé 2025 (46 723 €) et l'estimation du service

Locations Domaine de la Prade	230 000	-30,3 %	Ajustement par rapport au réalisé 2025 (199 237 €) et l'estimation du service
Locations Salle des fêtes	40 000	+14,3 %	Ajustement par rapport au réalisé (45 442 €) et l'estimation du service
Parking communal Impasse du Pont	3 100	+0,0 %	Maintien
Bail du site du Pôle de Proximité avec Clermont Auvergne Métropole	19 590	+0,0 %	Maintien
Bail commercial La Poste	5 850	+1,7 %	Prévu ajusté au réalisé
Bail SISPA rue des Farges	800	-91,8 %	Fin de la location au cours du 1 ^{er} trimestre, avec l'ouverture des bureaux au sein du nouvel EHPAD
Régie publicitaire magazine municipal	12 500	+0,0 %	Maintien
Remboursement charges de la Ville par le CCAS	32 000	+0,0 %	Recette stable
Autres recettes dont logements communaux	52 850	+46,6 %	Prévu ajusté à la hausse annuelle des loyers, au réalisé 2025 et la location du bâtiment J du domaine de la Prade à l'ESAT Les Volcans (23 250 €)
Ex-recettes exceptionnelles	30 000	+0,0 %	Recettes aléatoires
Total général chapitre 75	466 690	-18,6 %	Activités de location soit stables soit en baisse pour les services Culture et Cébazat Evénements

❖ **Chapitre 76 – produits financiers : 16 624,00 €**

Ce chapitre prévoit l'intégration des montants issus de la convention de remboursement de dette signée avec Clermont Auvergne Métropole le 15 novembre 2017 relative à la quote-part d'intérêts d'emprunt liée aux compétences transférées.

❖ **Chapitre 77 – produits spécifiques : 10 000 €**

Depuis 2023, ce chapitre reprend les recettes liées aux annulations de mandats antérieurs (c/ 773 - prévu à 10 000 €) et la réalisation des produits des cessions des immobilisations (c/775), qui sont prévus au chapitre 024 (recettes d'investissement).

❖ **Chapitre 78 – reprises sur provisions : 6 741 €**

Ce chapitre est consacré à la reprise des crédits inscrits et réalisés, lors de l'exercice antérieur, au chapitre 68 des dépenses de Fonctionnement, au titre des provisions pour dépréciations des actifs circulants (créances douteuses).

Pour 2025, le montant a été initialement fixé, sur proposition du comptable public, par la délibération DEL2025-012 du 6 février 2025, à un montant de 6 741,67 €.

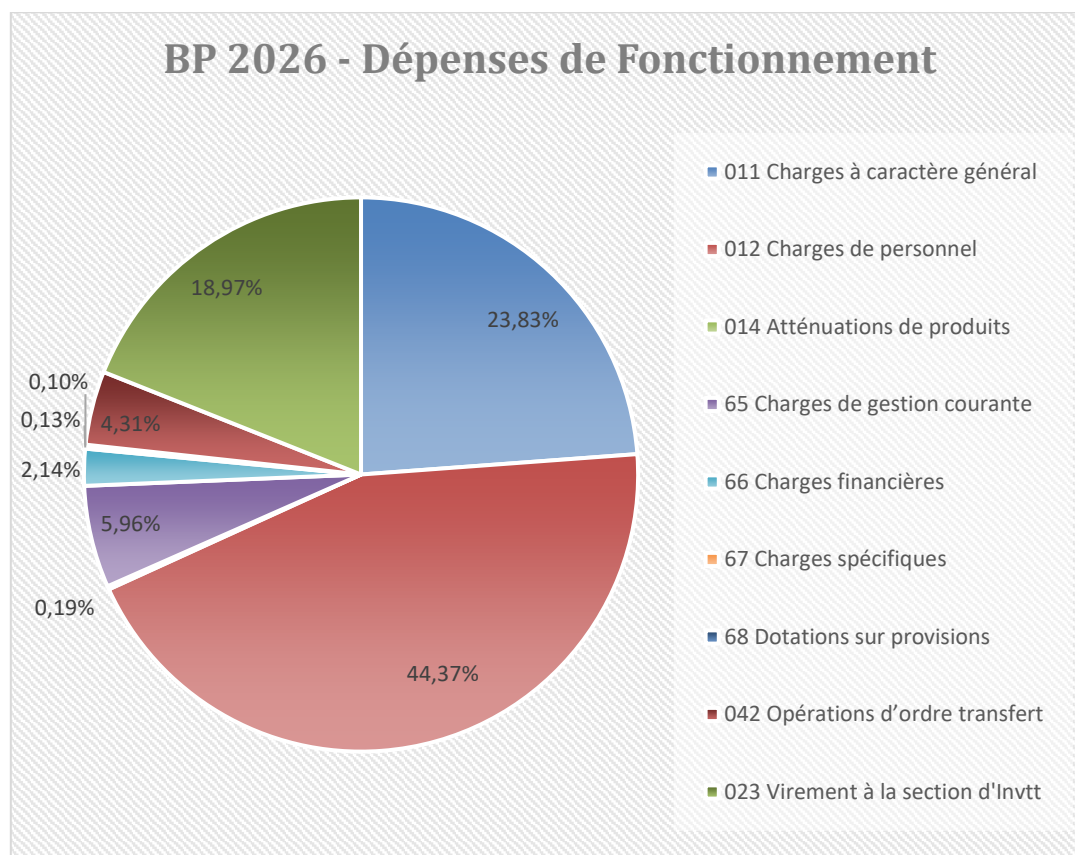
❖ **Chapitre 042 d'ordre - transfert entre sections : 65 000 €**

Le même montant est inscrit en dépenses d'investissement au chapitre 040.

Il s'agit de crédits correspondant à l'amortissement des subventions transférables au compte de résultat de la commune (65 000 €), c'est-à-dire les subventions reçues de la part de divers organismes (Etat, Département, CAF, Ophis etc), pour le cofinancement des dépenses d'investissement qui font elles-mêmes l'objet d'un amortissement annuel des biens immobilisés, inscrit et réalisé en dépense de Fonctionnement ;

3.2 Les dépenses de fonctionnement :

La maîtrise des dépenses de fonctionnement, dans un contexte de hausse à la fois des charges de Fonctionnement qui reste importante et des besoins de la population, reste un enjeu primordial permanent pour les services.



Les dépenses de fonctionnement sont constituées des chapitres suivants :

❖ **Chapitre 011 – charges à caractère général : 3 755 107,00 €**

Ce chapitre est, par expérience, celui qui est le plus impacté par les effets des différentes crises (énergétique, sanitaire, géopolitique...) avec un réalisé 2025 de 3 260 788,88 €, quasi stationnaire par rapport au réalisé 2024 (3 201 928,84 €) et le contexte économique.

L'historique de réalisation est le suivant :

Années budgétaires	Montant du réalisé 011	Evolution
2022	2 544 962,19 €	
2023	3 170 359,19 €	+ 24,6 %
2024	3 201 928,84 €	+ 1 %
2025	3 260 788,88 €	+ 1,8 %

Soit un réalisé moyen de 3 044 509,78 € entre 2022 et 2025.

Le travail de fond des services destiné à contenir l'augmentation des charges à caractère général est maintenu et de plus en plus structuré, mais certaines d'entre elles sont toutefois hors de contrôle local, à l'image du sang de l'économie, les fluides – électricité et gaz –, qui ont inévitablement un impact direct sur les charges des bâtiments et sur l'ensemble des activités des prestataires et fournisseurs des services de la Commune.

La reprise complète des activités des services étant actée depuis 2022 (Enfance-jeunesse et Petite Enfance, Sémaphore et école de musique, animations et manifestations municipales etc), les dépenses du chapitre 011 subissent les conséquences de l'inflation, même si son taux s'est atténué au cours des derniers mois. La hausse des charges est également accentuée par les nombreuses contraintes normatives sanitaires, environnementales et de mise en conformité.

La maintenance, l'entretien et la gestion des équipements existants et construits ces dernières années (La Maison des associations et la Salle des fêtes, la Maison des jeunes, le Relais Petite Enfance et désormais l'Accueil Collectif de Mineurs) ainsi que le choix de recourir à la location ou au crédit-bail plutôt qu'à l'achat, pour des fournitures et services (notamment logiciels hébergés à distance, véhicules électriques et leurs batteries qu'il n'est plus opportun ni possible de faire entrer dans l'actif de la Ville) continuent de générer une hausse des charges de Fonctionnement.

Ce chapitre est constitué notamment des dépenses suivantes :

Description	Montant budget 2026	Evolution par / BP 2025	Commentaires
Achats de prestations de services 6042	621 500	+2,1 %	Baisse des dépenses pour Cébazat événements de 30 000 €, corrélative avec les recettes du service (page 9/10). Pour la Culture, hausse de 8 000 € pour la saison et 34 500 € pour le festival
Dépenses de fluides et d'énergie 60611, 60612, 60618, 60621, 60622	625 200	-11,9 %	Sont concernées les dépenses : • d'eau (60 000€), • d'électricité (300 000 €), • de gaz (230 000€), • de combustibles (15 000€), • de carburants (20 200€). C'est le secteur de dépenses le plus directement instable et impacté par l'inflation, quelle que soit sa cause
Alimentation 60623	273 100	+0,0 %	Secteur stable bien que touché par l'inflation et les contraintes normatives
Fournitures diverses et petits équipements 60628, 60631, 60632, 60636, 6064, 60668, 6068	342 258	+0,8 %	Hausse des prix de nombreux petits équipements et de fournitures d'entretien, avec toutefois un réalisé maîtrisé par les services (296 788,33 €)
Affranchissement 6261	35 800	+14,4 %	Hausse des crédits, notamment par rapport au doublement des frais de distribution du magazine d'information
Frais de télécommunications 6262	71 590	+0,9 %	Ajustement au réalisé, abonnements pour remplacer des liens cuivre et de secours dans certains bâtiments et hausse des coûts liés à l'augmentation de débits internet
Bâtiments 615221	30 000	0,0 %	Maintien
Contrats prestations de services et locations, contrats de maintenance, honoraires etc. 611, 61358, 614, 61521, 61551, 61558, 6156, 6182, 6188, 62268, 6228	650 550	+9,8 %	Forte hausse, adaptée au réalisé 2025, des crédits pour les prestations d'entretien et de maintenance des équipements et bâtiments, services informatiques, locations de matériels, recours au crédit-bail, analyse des repas de la cantine, frais juridiques et de contentieux, collecte et traitement des déchets verts
Primes Assurances 6161 et 6168	105 000	+10,5 %	Ajusté au réalisé (104 285,06 €) et à l'évolution du périmètre assujetti
Versements organismes de formation 6184	33 405	-11,6 %	Formations payantes hors CNFPT. Maintien du niveau de formation à l'utilisation des logiciels-métiers, avec une baisse de la demande des services en 2026
Communication 6231, 6236 et 6238	195 800	+10 %	Combinaison du développement de la communication autour de nombreuses manifestations et activités des services. Développement de la publicité du

			service Cébazat Evénements afin de relancer l'activité Séminaires
Fêtes et cérémonies 6232	228 800	-12,6 %	Baisse en trompe-l'œil(*) des festivités et animations municipales (Printemps de Cébazat, fête nationale, forum des associations, diverses animations et vins d'honneur - marché nocturne, cinéma en plein air et fête de la musique) (*) : En 2025, étaient prévus 30 000 € pour les 80 ans de la Libération de 1945 et 59 800 € pour Trina (en 2026, 26 800 € soit – 33 000 €)
Ecoles (crédits de fonctionnement et renouvellement des livres bibliothèque)	39 839	-3,8 %	Le budget 2026 propose une augmentation de 2% des crédits affectés par élève, mais avec une baisse du nombre d'élèves (-21, à 670) à la rentrée 2025-26
Transports collectifs 6245	37 945	+26,2 %	Les charges liées aux transports collectifs (écoles, service Enfance-jeunesse, école de musique) sont haussières notamment avec le volet Trina (déplacement - de 1 150 à 8 500 €)
Cotisations organismes divers 6281	21 350	+1,7 %	Hausse légère des frais d'adhésion à divers organismes (VVF, Femmes élus du PDD, APVF, Club de la presse, Fondation du Patrimoine...) Hausse des cotisations de l'ADUHE (2023 : 7 436 € ; 2024 : 8 312 € ; 2025 : 9 039 €)
Frais de gardiennage 6282	51 000	-2,9 %	Avec le déploiement des contrôles d'accès, certains sites ne sont plus fermés « manuellement ». D'autres manifestations municipales restent sécurisées, notamment la saison culturelle et les animations municipales
Frais de nettoyage 6283	125 600	+205,9 %	Prestations de nettoyage des bâtiments (vestiaires, toilettes...) avec notamment la prestation particulière et sélective de nettoyage des hautes vitreries. Prestations donnant lieu à un marché public
Autres services extérieurs 6288	205 900	+11,5 %	A la hausse avec l'essor d'activités liées aux animations municipales prévues au c/ 6232 et au budget éco-participatif. Frais liés aux spectacles en hausse (de 101 800 à 105 300 €). Les autres crédits concernent des prestations et intervenants extérieurs (tous services)
Taxes foncières et autres impôts versés 63513, 637	60 000	+0,0 %	Constitué notamment de certaines taxes foncières et d'habitation des bâtiments et terrains municipaux
Total général chapitre 011	3 775 107	+2,8 %	Le chapitre 011 est un lieu permanent de lutte entre la volonté de contrôler les dépenses et la volatilité de certaines dépenses, liées notamment à l'énergie et aux contraintes normatives

❖ Chapitre 012 – charges de personnel et frais assimilés : 6 993 000,00 €

Les charges de personnel représentent le premier poste de dépenses de fonctionnement de la collectivité. La tendance à la hausse se poursuit pour l'année 2026. Les décisions gouvernementales récentes ont un impact important sur les finances de la collectivité.

Le décret n°2025-86 du 30 janvier 2025 prévoit une augmentation de trois points supplémentaires de la cotisation employeur CNRACL. Elle passe à 37,65 %. Ce décret impacte fortement les projections budgétaires depuis le 1^{er} janvier 2025. Le taux de cotisation employeur 2024 de 31,65 % va atteindre en part patronale 43,65 % en 2028.

D'après les estimations réalisées par les services de l'Etat, pour que le régime de retraite atteigne l'équilibre, il faudrait que le taux de cotisation employeur grimpe à 50,43 % en 2030.

Pour les titulaires à moins de 28 heures et les agents contractuels de nouvelles augmentations de cotisations patronales et salariales sont aussi prévues en 2026 :

Les cotisations patronales :

Augmentation de la cotisation IRCANTEC Tranche A à 4.27% et Tranche B à 12.75%.

Augmentation de la cotisation Vieillesse déplafonnée à 2.11%

Les cotisations salariales :

Augmentation de la cotisation IRCANTEC Tranche A à 2.84% et Tranche B à 7.06%.

Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022, dans le cadre de la Protection Sociale Complémentaire des agents territoriaux, rend obligatoire la participation minimale des employeurs au financement des cotisations pour la prévoyance maintien de salaire à hauteur de 7,00 € par mois et par agent et pour la mutuelle à hauteur de 15 € par mois et par agent. La Commune de Cébazat avait déjà anticipé cette obligation depuis de nombreuses années. En proposant, les contrats collectifs du Centre de gestion du Puy-de-Dôme, qui permettent de baisser les cotisations mensuelles sans impacter la qualité des protections et des soins, la commune de Cébazat retrouve les taux d'adhésion des agents d'avant la mise en place de la réforme.

Dans le cadre de sa politique des ressources humaines, la collectivité poursuit la démarche d'adaptation des services municipaux à l'augmentation de la population, affine son organisation en interne et développe son attractivité face aux difficultés de recrutement.

L'évolution des rémunérations des agents titulaires est en augmentation du fait de l'évolution du phénomène Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT). Le recours aux agents contractuels a été important en 2024. Il a été décidé d'augmenter cet article afin de faire face sereinement aux besoins de renforts, à l'organisation des accueils extrascolaires et aux remplacements des agents titulaires en maladie.

Pour l'année 2026, il est prévu de recruter un chargé d'opération bâtiments sur les quatre derniers mois de l'année 2026 pour un montant de 15 200 €.

Les titres restaurant avec la société UP COOP en fin d'année 2024, va impacter le budget 2026 sur l'année entière avec un montant estimé à 111 000 € au lieu de 98 088.00 € pour l'année 2025. Actuellement, 70 agents sur les 100 potentiellement éligibles ont adhéré au dispositif. La collectivité estime qu'entre 10 à 15 agents supplémentaires pourront adhérer au cours de l'année.

La poursuite du Forfait Mobilité Durable a permis à vingt-sept agents (23 en 2024) de modifier leurs habitudes de déplacements domicile-travail. 7 000,00 € leur ont été versés en janvier 2026 pour l'année 2025.

Le chapitre 012 est notamment constitué des dépenses suivantes :

Description	Montant budget 2026	Evolution par / BP 2025	Commentaires
Autre personnel extérieur 6218	9 500	+0,0 %	Remboursement partiel des charges du régisseur de l'école de musique de la Vallée du Bédât – Réalisé et prévu stables
Versement transports 6331	80 000	+0,0 %	Maintien
Cotisations CNFPT / CDG 6336	70 000	+4,5 %	Ajusté au réalisé 2025 : 66 784 €

Rémunération principale, autres indemnités, NBI, SFT, etc. 64111 à 64118	3 699 000	+7,8 %	Evolution GVT de la base et du réalisé (2023 : 3 177 173 € ; 2024 : 3 350 128 € ; 2025 : 3 500 218 €)
Autres rémunérations (intermittents, contractuels, apprentis) 64131 à 64138, 6417	734 000	+9,7 %	Contractuels en renfort et en remplacement d'agents titulaires (espaces verts, enfance-jeunesse notamment), apprentis, intermittents du spectacle (Culture)
Médecine du travail, pharmacie 6475	20 000	+ 0,0 %	Stable
Cotisation CNAS 6474	38 000	+0,0 %	Maintien de l'offre CNAS au bénéfice des agents et retraités
Cotisations URSSAF 6451	750 000	+6,5 %	Ajustement à la hausse des taux et au réalisé 2025 (692 624 €)
Cotisations Retraite 6453	1 250 000	+13,4 %	Forte augmentation des taux et ajustement au réalisé (986 962 € en 2025 contre 869 435 € en 2024), en forte hausse également
Cotisations Assurance Chômage 6454	35 000	+0,0 %	Stable
Cotisation Assurance Personnel 6455	150 000	+0,8 %	Ajustement au réalisé 2025 (148 776 €), à l'évolution des effectifs et au taux de cotisation de notre assurance
Autres charges diverses 6478 6488	111 000	-14,9 %	Enveloppe Chèques-déjeuners stable (de 109 500 à 110 000 €) et baisse due à un transfert de crédits au sein du chapitre
Total général chapitre 012	6 993 000	+7,9 %	Malgré une maîtrise permanente de la masse salariale, la hausse du chapitre 012 est entraînée principalement par la hausse des contributions de retraite CNRACL, en plus des habituels GVT, recrutements et autre paramètres linéaires

❖ **Chapitre 014 – atténuations de produits : 30 000,00 €**

Ce chapitre est composé de la contribution de la commune au titre du FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales). En attendant la notification en cours d'exercice, elle est estimée à 30 000€, évalué par rapport au réalisé 2025 qui était d'un montant de 22 672 €.

En 2026, il n'y aura pas de prélèvement sur les ressources organisé par l'Etat dans le cadre du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des Collectivités Territoriales (DILICO), puisque l'année 2026 sera, en principe, la 1^{ère} année de restitution des fonds prélevés (74 894 €) par 3 tranches de 30% sur 3 ans, les derniers 10% étant conservés par l'Etat pour alimenter un fonds de péréquation.

❖ **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 938 900,00 €**

Ce chapitre est inflationniste depuis 2023, notamment avec le transfert des dépenses liées à l'informatique « en nuage », des droits d'auteurs des spectacles et les frais liés à la gestion des acquisitions réalisées par EPF-Auvergne pour le compte de la Commune.

En 2026, le volet « élus » est impacté par la nomination d'un 8^{ème} adjoint au Maire, à la suite des élections municipales.

Ces charges étant désormais intégrées, le chapitre devrait à terme se stabiliser.

Il est constitué des dépenses suivantes :

Description	Montant budget 2026	Evolution par / BP 2025	Commentaires
Indemnités, cotisations et frais de formation des élus	159 500	+11,9 %	Ajusté au réalisé 2025 et la nomination d'un 8 ^{ème} adjoint
Informatique en nuage (achat de logiciels et licences en « cloud » - IAAS/SAAS/PAAS)	75 800	+5,6 %	Dépenses liées à l'informatique en nuage. Ajusté au réalisé et au programme d'achat
Redevances pour concessions, brevets... droit et valeurs similaires	58 300	+0,3 %	Crédits relatifs aux droits SACEM, SACD etc... Ajusté notamment au réalisé et au programme de la saison
Créances éteintes et non-valeur	15 000	+500%	2 369 € réalisés en 2025, un contexte social défavorable, et des notifications prévues par le SGC en 2026 et qui passeront par le CM
Contribution EPF-AUVERGNE	28 200	-34,7 %	Dépenses aléatoires, liées aux impôts fonciers (14 700 €) et au bilan de gestion N-1 (13 500 €) des biens pour le compte de la Commune
Contribution TE63 (ex-SIEG)	111 700	+0,0 %	Prévu stable après la forte hausse de 2025 et son réalisé (111 608,26 €), en attente de la notification 2026
OGECE Ecole Sainte Cécile	75 000	+5,6 %	Estimation ajustée par rapport aux réalisés 2024 : 71 101,04 € et 2025 : 75 415,62 €)
CCAS	135 000	+0,0 %	Dépense stable
Subventions exceptionnelles	5 000	+0,0 %	Enveloppe stable
Subventions associations et autres personnes de droit privé et public	178 900	+1,2 %	Subventions aux associations et projets portés par les écoles (enveloppe de 118 000 €), en hausse pour la coproduction et les troupes en résidence (60 000€), ainsi qu'une participation aux formations au sein du service Enfance-jeunesse (900 €)
Charges diverses	76 500	+6,3 %	Reversements des inscriptions élèves Ecole de Musique aux communes de Blanzat, Châteaugay, Nohanent, Durtol. Ajusté au réalisé 2025 : 76 272,58 €
Charges transférées du chapitre 67	20 000	+0,0 %	Concerne les anciennes charges exceptionnelles M14, hors annulation de titres antérieurs
Total général chapitre 65	938 900	+3,2 %	Dépenses du chapitre 65 en hausse, notamment due au volet « élus »

❖ Chapitre 66 – charges financières : 337 730,00 €

Ce montant est constitué par les intérêts d'emprunts de la dette communale (127 165 €) ainsi que les charges d'actualisation due à l'EPF-AUVERGNE (32 950 €) en forte hausse (+16,1 % de 2025 à 2026), auxquels il convient d'ajouter, au nom du principe de sincérité budgétaire, les intérêts courus non échus (ICNE) des emprunts, ces derniers n'ayant pas tous été contractés au 1^{er} janvier.

Pour le budget 2026, les intérêts des emprunts étant en règle générale dégressifs, le montant des crédits prévus au compte 66112 est négatif (- 2 775,00 €), dans la mesure où il intègre à la fois la contrepassation (négative) des écritures passées en 2025 au titre des ICNE (56 780 €) et également la passation des ICNE 2026 (54 005 €).

Comme il est évoqué dans le chapitre préliminaire du contexte général et des enjeux, concernant la dette communale, il est prévu un montant supplémentaire de 180 390 € au titre du paiement de l'indemnité de remboursement de l'emprunt du Crédit Foncier.

❖ **Chapitre 67 – charges spécifiques : 20 000,00 €**

Avec la M57, ce chapitre ne concerne plus que les crédits liés à des annulations de titres de recettes sur des exercices antérieurs.

❖ **Chapitre 68 – dotations aux provisions : 15 963,00 €**

Comme il a été indiqué, ci-dessus, au sujet du chapitre 78 « reprises sur provisions », la Commune a mis en place en 2021, dans le cadre de l'application du principe de sincérité budgétaire, une provision pour dépréciations des actifs circulants (créances douteuses).

Pour l'exercice 2026, dans le cadre de la délibération n°DEL2026-010 prise le 5 février dernier, il est inscrit, sur proposition du comptable public, un nouveau montant de 15 962,17 € (arrondi à 15 963 €).

❖ **Chapitre 023 d'ordre - virement à la section d'investissement : 2 989 204,10 €**

❖ **Chapitre 042 d'ordre - transfert entre sections : 680 000,00 €**

Ce chapitre valorise les dotations aux amortissements des biens immobilisés (680 000 €). On retrouve les mêmes crédits en recettes d'Investissement au chapitre 040.

2. La section d'Investissement

La section d'Investissement du budget 2026 s'équilibre à hauteur de **11 192 893,16 €**.

	Recettes	Restes à réaliser	Crédits nouveaux
021	Virement section de fonctionnement		2 989 204,10
001	Excédent 2025 reporté		0,00
1068	Excédent fonctionnement capitalisé		2 444 560,06
024	Produits des cessions		826 250,00
10	FCTVA		570 000,00
10	Taxe Aménagement		60 000,00
13	Subventions investissement reçues	866 996,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		2 329 985,00
27	Immobilisations financières		12 008,00
040	Opérations d'ordre transfert sections		680 000,00
041	Opérations patrimoniales		413 890,00
	Total	866 996,00	10 325 897,16
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		11 192 893,16 €

	Dépenses	Restes à réaliser	Crédits nouveaux
001	Déficit 2025 reporté		1 256 056,06
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		2 507 610,00
20	Immobilisation incorporelles	28 975,00	208 900,00
204	Subventions équipement versées	614 810,00	76 254,00
21	Immobilisations corporelles	1 329 332,00	2 763 543,10
23	Immobilisations en cours	80 383,00	1 200 000,00
27	Autres immobilisations financières		260 940,00
Op17	La Prade	2 000,00	385 200,00
040	Opérations d'ordre transfert sections		65 000,00
041	Opérations patrimoniales		413 890,00
	Total	2 055 500,00	9 137 393,16
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		11 192 893,16 €

2.1 Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement du BP 2026 sont constituées des chapitres suivants :

Restes à réaliser (RAR) 2025 : 866 996,00 €
--

Parmi ces restes à réaliser, que nous retrouverons avec les dépenses dans le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, sont concernées les recettes d'investissement suivantes, toutes présentes au chapitre 13 :

- Pour la construction de l'Accueil Collectif de Mineurs : **745 396 €** ;
 - ✓ L'Etat au titre de la DSIL : **121 774 €**,
 - ✓ La Région AURA : **30 548 €**,
 - ✓ Le Département au titre du FIC, pour le tronc commun (**284 334 €**) ainsi que les bonus bois local (**32 763 €**) et énergie (**101 000 €**),
 - ✓ La Caisse d'Allocations Familiales : **117 777 €** pour la construction du bâtiment et **25 000 €** pour l'achat d'équipements ;
 - ✓ Clermont Auvergne Métropole pour l'installation d'une PAC : **32 200 €** ;
- Autres opérations d'aménagement et subventions :
 - ✓ Subvention de l'Etat pour l'extension du système de vidéoprotection et le déploiement de 5 caméras : **11 000 €**,
 - ✓ Remboursement par l'OPHIS des travaux réalisés pour le compte de la ZAC des 3 Fées (**10 600 €**),
 - ✓ Participation de l'Etat, via l'Agence Nationale du Sport, pour la construction d'un terrain de football avec gazon synthétique au complexe sportif Jean-Marie Bellime (**100 000 €**) ;

Au-delà des RAR de l'année 2025, le budget 2026 prévoit 10 325 897,16 € de crédits nouveaux de recettes d'investissements.

❖ **Chapitre 001 – Excédent d'investissement reporté par anticipation : 0,00 €**

❖ **Chapitre 021 d'ordre - virement de la section de fonctionnement : 2 989 204,10 €**

Nous retrouvons ici le versement de la section de fonctionnement identifié au chapitre 023 des dépenses de fonctionnement.

❖ **Chapitre 024 – Produits de cessions : 826 250,00 €**

Sont inscrites ici les recettes provenant de vente de terrains ou d'immeubles.

Le budget prévoit notamment la vente des parcelles dont les cessions sont en cours de procédure : 2 parcelles AI569 et 570 (823 000 €) et 1 parcelle AR449 (pour un total de 3 250 €).

❖ **Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 3 074 560,06 €**

Dans le cadre de ce budget, ce chapitre est constitué des recettes issues :

- du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), estimé à 570 000 €, avant notification, montant directement lié aux dépenses réelles d'investissement réalisées en 2024,
- de la quote-part des recettes de taxe d'aménagement, partage en lien avec les transferts de compétences vers Clermont Auvergne Métropole (60 000€),
- d'une partie de l'excédent de Fonctionnement 2025 capitalisé au compte 1068 : 2 444 560,06 €.

❖ **Chapitre 13 – Subventions d'investissement reçues : 0,00 €**

❖ **Chapitre 16 – Emprunts et assimilés : 2 329 985,00 €**

En 2026, il n'est pas prévu de recourir à un nouvel emprunt destiné à financer une opération d'aménagement et/ou assurer l'équilibre général de la section d'Investissement.

Cependant, le chapitre 16 va abriter, sur cet exercice, les écritures en recettes et en dépenses, relatives au remboursement de l'emprunt contracté en 2008 auprès du Crédit Foncier afin de financer l'achat du domaine de la Prade (2 600 000 € au taux de 4,8 % sur 50 ans, du 30 juin 2007 au 30 juin 2057).

Pour les recettes, déduction faite du versement de l'annuité 2026, les montants inscrits sont les suivants :

- Capital Restant Dû au 30 juin 2026 de 2 149 594,20 €, (arrondi 2 149 595 €),
- Indemnité actuarielle de remboursement de 180 386,69 € (arrondi 180 390 €),

Pour un montant total de 2 329 985 €.

❖ **Chapitre 27 – Autres immobilisations financières : 12 008,00 €**

Ce chapitre prévoit le remboursement de la quote-part d'annuité de dette correspondant aux compétences transférées par Clermont Auvergne Métropole.

❖ **Chapitre 040 d'ordre - transfert entre sections : 680 000 €**

Nous retrouvons ici le versement de la section de fonctionnement identifié au chapitre 042 des dépenses de fonctionnement, à savoir les dotations aux amortissements des biens immobilisés.

❖ **Chapitre 041 d'ordre - opérations patrimoniales : 413 890 €**

Il s'agit de crédits, dont on retrouve le même montant en dépenses d'investissement au même chapitre, destinés à effectuer les écritures d'ordre :

- pour la régularisation en dépenses définitives des avances versées dans le cadre des marchés publics de travaux, qui vont s'inscrire également en dépenses d'investissement au chapitre 041, principalement pour des opérations d'aménagement qui vont se dérouler au cours de l'exercice, pour un montant de 200 000 € ;
- au titre également de l'intégration des études aux opérations de travaux : 33 500 € ;
- concernant la renégociation du capital de l'emprunt du Crédit Foncier, pour constater la capitalisation de l'indemnité actuarielle de remboursement d'un montant de 180 390 € ; montant identique en dépenses d'investissements d'ordre.

2.2 Les dépenses d'investissement :

Restes à réaliser (RAR) 2025 : 2 055 500,00 €
--

Par l'intermédiaire de ces restes à réaliser, le budget d'investissement 2026 permettra notamment de financer :

Chapitre 20

- Etudes pour la construction d'un espace scénique en centre-bourg (**9 570 €**), la mise en conformité de la salle Guizot (**2 478 €**) ainsi que l'aménagement et le plan topographique de la cour des 2 écoles PM Curie (**11 784 €**) ;
- Logiciels informatiques pour les services (**5 143 €**) ;

Chapitre 204

- Participation à l'opération de réaménagement de l'avenue de la République – 1^{ère} année (**506 000 €**) ;
- Financement des prestations de TE-63 concernant des opérations dans le cadre de la ZAC des 3 Fées (**5 500 €**) et hors ZAC (rénovation LED et mise en conformité EP, éclairage sur terrain annexe du CS JM Bellime et terrains de foot du CS La Prade, fourniture et pose de coffrets électriques sur la place de la Commune, réfection de l'éclairage aux abords de Sémaphore – **103 310 €**) ;

Chapitre 21

- Etudes et maîtrises d'œuvre pour la restructuration de l'Hôtel de Ville (**110 102 €**), l'optimisation thermique et la ventilation du groupe scolaire Jules Ferry (**68 685 €**), la modernisation de la Crèche (**1 531 €**), l'acoustique de Sémaphore (**2 592 €**), la mise en conformité (**5 897 €**) et l'extension du local technique à Sémaphore (**16 290 €**), le contrôle technique pour la pose de panneaux solaires au CTM (**885 €**), la construction d'une salle de répétition pour l'école de musique (**7 859 €**), la mise en place d'une sur-toiture au gymnase Jean Zay (**68 608 €**), l'aménagement d'un théâtre de verdure et d'un bassin d'ornement au parc Montgroux (**69 738 €**), la restauration de la tour de l'Horloge (**13 137 €**) ;
- Achats d'équipements pour les services : containers spéciaux pour les restaurants scolaires (**5 212 €**), mise en place d'une GTC pour le restaurant scolaire PM Curie (**29 033 €**), matériels informatiques (**7 343 €**) et divers mobiliers (**21 418 €**) pour les services et les écoles, des panneaux de signalisation pour le cimetière ou le balisage des chemins (**2 539 €**), des équipements d'éveil pour la Crèche (**6 307 €**) ainsi que divers équipements (extincteurs, ventilateurs, aspirateurs... **6 712 €**) ;
- Travaux d'extension du local technique (**247 016 €**) et pose d'une nouvelle porte dans le local de chaufferie (**3 562 €**) à Sémaphore, la mise en place d'une sur-toiture au gymnase Jean Zay (**346 800 €**) et dans le bâtiment de PM Curie (**782 €**), l'aménagement d'un bureau pour la responsable de la restauration (**10 787 €**), la restauration de la tour de l'Horloge (**179 464 €**), la construction d'un terrain de football avec gazon synthétique (**3 529 €**), la création d'un générateur photovoltaïque (**5 400 €**) et l'installation de panneaux photovoltaïques (**72 209 €**) au CS JM Bellime, l'implantation du bâtiment ENSA « Archi Folies » (**3 292 €**) au CS de la Prade, la construction d'une passerelle impasse de la Chute (**1 020 €**) ainsi que des travaux d'évacuation de la fontaine au parc Montgroux (**6 600 €**), d'aménagements d'arceaux vélos (**2 211 €**) et paysagers au rond-point de Sémaphore (**2 772 €**) ;

Chapitre 23

- Dans le cadre de l'opération de construction d'un Accueil Collectif de Mineurs au sein du groupe scolaire Jules Ferry, les frais relatifs à la maîtrise d'œuvre, le contrôle technique, la coordination SPS ainsi que divers études associées (**27 954 €**) et le reliquat des marchés de travaux (**52 429 €**) ;

Opération 17

- Fourniture et pose d'une moustiquaire dans la salle Chêne (**2 000 €**) ;

Les crédits nouveaux permettront quant à eux de finaliser, notamment avec les phases de travaux, la mise en place d'une sur-toiture sur la gymnase Jean Zay, l'extension du local technique de Sémaphore, la mise en place et en service de panneaux photovoltaïques sur la toiture du Centre Technique Municipal, la restructuration de l'Hôtel de Ville et l'aménagement d'un théâtre de verdure et d'un bassin d'ornement au parc Montgroux et l'aménagement de la banque alimentaire, et des études concernant l'optimisation thermique et la mise en conformité des bâtiments communaux (salle Guizot, GS Jules Ferry), la construction d'une salle de répétition pour l'école de musique et d'un nouveau gymnase, l'objectif étant toujours de continuer de faire évoluer les équipements publics de notre Ville et d'améliorer la qualité du service rendu à tous les Cébaziens.

Ainsi, au-delà des RAR de l'année 2025, le budget 2026 prévoit **9 137 393,16 €** de crédits nouveaux de dépenses d'investissements.

2.2.1 Un programme d'investissement diversifié :

- ❖ **Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 0,00 €**
- ❖ **Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 0,00 €**
- ❖ **Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 208 900,00 €**

Le budget prévoit des crédits affectés aux études pour préparer les investissements et les projets de demain, ainsi qu'à des licences et logiciels informatiques, qui ne sont ni en nuage (chapitre 65) ni rattachés à du matériel sur site (chapitre 21).

Sont inscrits les crédits pour :

- Diverses études avec une enveloppe pour un diagnostic de la tribune et l'extraction d'air chaud dans les salles du CS JM Bellime (20 000 €), l'accessibilité, la sécurité incendie et diverses autres expertises sur les bâtiments municipaux (40 000 €), l'insonorisation du bâtiment de Sémaphore (3 500 €), la construction d'un nouveau gymnase (50 000 €), la rénovation énergétique (45 000 €) ainsi que des études acoustiques aux restaurants scolaires (10 000 €), pour un total de **168 500 €** ;
- Les prestations de l'équipe chargée des études, du suivi et de conseil concernant la ZAC des trois fées (recettes équivalentes en investissement) : **20 000 €** ;
- Pour divers services, l'achat, la mise en service et l'abonnement de licences Creative cloud, Photoshop, Cloud for Team Educ, Acrobat pro, Autocad et Teamviewer, le logiciel de gestion du restaurant scolaire et la sécurisation du site internet de Sémaphore : **20 400 €** ;

- ❖ **Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées : 37 000,00 €**

Sont inscrits :

- **7 000 €** pour l'aide financière aux particuliers dans le cadre du plan vélo communal (c/ 20421) ;
- **30 000 €** sur le compte 2041582 de provisions pour le financement d'opération d'aménagement de TE-63 ;

- ❖ **Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 2 763 543,10 €**

Sont inscrits dans ce chapitre la majorité des investissements matériels et des travaux envisagés.

En matière de travaux, peuvent être notamment cités :

- **Cimetière :**
Réalisation de 2 ossuaires **16 000 €** et d'un colombarium 9 cases **10 000 €** ;
- **Espaces Verts – Parc Montgroux :**
Bâtiment Cadre de vie : fourniture et pose d'une porte et de 9 fenêtres **12 000 €** ;
Installation d'une évacuation pour la fontaine du parc **10 000 €** ;
- **Complexe sportif Jean-Marie Bellime :**
Enveloppe d'avenants pour la mise en place d'une sur-toiture au gymnase Jean Zay **40 000 €** ;
Installation d'une chaufferie pour les douches du terrain d'honneur **40 000 €**, pose de 4 panneaux de basket au gymnase Jean Zay **5 200 €** et mise en place d'un GTC **30 000 €** ;

- **Hôtel de Ville :**
Maîtrise d'œuvre et travaux pour la restructuration du bâtiment **777 738,10 €** ;
- **Ecoles :**
Ecole maternelle J Ferry : Aménagement du périmètre RASED **25 000 €**, réfection de la salle de motricité – tisanerie et salle des maîtres **80 000 €** et construction d'un préau **100 000 €** ;
Ecole élémentaire J Ferry : Pose d'éviers supplémentaires dans les salles 9 et 10 **2 500 €** ;
Groupe scolaire J Ferry : Mise en place d'une GTC **21 000 €**, maîtrise d'œuvre pour la mise en conformité **10 000 €** et enveloppe d'avenants pour l'optimisation thermique et la ventilation **5 000 €** ;
Groupe scolaire PM Curie : Pose de rideaux dans la salle de jeux de l'école maternelle **2 500 €**, branchement électrique **500 €** et pose de nouveaux rideaux phoniques notamment dans la salle BCD **13 000 €** ;
- **Petite Enfance et Enfance jeunesse :**
Maison des Jeunes : installation d'un portillon **1 000 €** ;
Restaurant scolaire : divers travaux d'aménagement du bureau de la responsable **1 950 €**, pose d'une lumière avec détecteur sur l'interphone **500 €**, travaux de mise en conformité **25 000 €**, installation de panneaux anti-bruit **7 300 €**, de rideaux Elara **17 000 €** et accompagnement Agna **6 000 €** ;
Crèche : travaux de rénovation de la salle de bains, de 2 toilettes et de la structure de change **34 200 €**, climatisation de la salle Escalé **5 000 €**, changement de stores **1 000 €** et installation d'un visiophone **1 000 €** ;
- **Culture / Sémaphore :**
Enveloppe d'avenants pour les travaux d'extension du local technique de Sémaphore **20 000 €** ;
Divers autres travaux tels que l'insonorisation ou la réfection du plancher de régie en salle **7 000 €**, la pose de cache-containers **2 500 €** et éclairage extérieur sur GTC **1 000 €** ;
Extension et aménagement du parc de stationnement **120 000 €** ;
- **Bâtiments communaux (locaux, logements...) :**
Centre Technique Municipal : installation de panneaux photovoltaïques **20 000 €** ;
Banque alimentaire : maîtrise d'œuvre et travaux pour l'aménagement partiel du hangar sis rue de Fontenille **270 000 €** ;
Salle Guizot : fourniture et pose de 10 radiateurs **5 000 €** et maîtrise d'œuvre pour la mise en conformité **10 000 €** ;
Locaux-logements PM Curie : travaux d'isolation thermique par l'extérieur **70 000 €** ;
Local à louer à l'OPHIS au sein de la ZAC des Fées : travaux d'aménagement intérieur **62 000 €** ;
Tour de l'Horloge : enveloppe d'avenants pour les travaux de restauration **25 000 €** ;
- **Accessibilité - Sécurité :**
Enveloppe accessibilité dans les bâtiments **15 000 €** ;
- **Autres aménagements :**
Aménagements communaux : travaux de rénovation du point d'eau de la place de la Commune **48 000 €** ;
Complexe sportif de La Prade : enveloppe supplémentaire pour les travaux d'aménagement pour l'implantation du bâtiment de l'ENSA « Archi Folies » **30 000 €**, réalisation d'une main-courante et d'une mise aux normes du terrain n°3 **40 000 €** et pose de butts à 8 pour **8 000 €** ;

En matière d'**équipements**, peuvent être notamment cités :

- **Cimetière :**
Acquisition de 4 cavurnes supplémentaires **23 000 €** ;
- **Centre Technique Municipal – Cadre de vie :**
Centre Technique Municipal : achat d'outillages divers **6 500 €**, d'une carotteuse **3 500 €**, d'une pompe à graisse **400 €** et de divers autres équipements (drapeaux, panneaux de signalisation et barrières) pour **6 000 €** ;
Cadre de vie : achat de divers outillages **6 500 €**, d'un lave-linge **500 €** et d'une remorque pour citerne dans le secteur de la Prade **10 000 €** ;

- **Equipements sportifs :**
Complexe sportif JM Bellime : fourniture et pose d'un système de levage des filets au terrain annexe **1 200 €** et déplacement du panneau scoreur **1 500 €** ; achat de nouvelles poubelles et de roues pour les 2 buts mobiles **2 800 €** ;
- **Ecoles :**
Ecole maternelle PM Curie : achat d'un broyeur-destructeur **300 €** et de divers mobiliers (tableaux blancs, bacs à livres) pour **1 300 €** ;
Ecole élémentaire PM Curie : acquisition d'un onduleur **500 €** et de mobiliers (tabourets, banc, bacs à livres) pour **1 500 €** ;
Ecole maternelle J Ferry : achat de 2 colonnes basses 10 cases et 10 tables **3 000 €** ;
Ecole élémentaire J Ferry : achat d'un broyeur-destructeur **300 €** et d'un scriptus **500 €** et de rideaux pour la salle 03 **1 500 €** ainsi que de divers mobiliers (armoire basse, tabourets et bureau) pour **2 300 €** ;
Pour les ATSEM, achat de lits, siège de bureau et poufs pour **3 300 €** ;
- **Petite Enfance :**
Pour le Relais Petite Enfance, acquisition d'un aspirateur souffleur extérieur **200 €** et d'un bureau d'angle pour la responsable **1 000 €** ;
Pour la Crèche, achat d'un transat et d'une table lumineuse **450 €**, de voiles d'ombrage dans la cour **1 500 €** ainsi que divers jouets d'éveil (tapis, draisiennes, poussettes...) pour **1 100 €** ;
- **Enfance Jeunesse :**
Pour l'ACM, installation fibre et téléphonie **700 €** et achat de 8 talkies-walkies **650 €** ;
Pour les restaurants scolaires, achat d'un camion/fourgon pour assurer les liaisons **40 000 €**, d'un filtre Brita pour le four **900 €** ; Acquisition également d'un fauteuil de bureau et d'un table inox centrale avec 2 porte-sacs **1 200 €**, d'un meuble bas avec portes coulissantes **600 €**, de 2 containers chaud/froid pour assurer des livraisons **14 900 €** ainsi que divers équipements (cuve inox, chariots de service, de séchage, de maintien en température et d'enfournement) pour **12 900 €** ;
Pour la Maison des Jeunes, achat de 2 enceintes bluetooth **400 €**, d'un sèche-linge **2 000 €** ainsi que de chariots pliables et de containers isothermes **1 800 €** ;
Pour les agents des écoles maternelles, achat d'une mini-brosse portative à batterie **1 200 €** ;
- **Entretien des locaux :**
Groupe scolaire PM Curie : achat d'un aspirateur **400 €** et d'un lave-linge **1 000 €** ;
Ecoles municipales : acquisition de petits chariots de ménage **2 000 €** ;
Tous services : achat d'aspirateurs et d'une petite autolaveuse **4 300 €** ;
- **Maison des Associations et Cébazat événements :**
Pour la Maison des associations : installation d'un chauffe-eau **450 €**, renouvellement des tables pour les manifestations **3 000 €**, achat de 20 tables supplémentaires **2 000 €**, d'un barnum 4x4x2 **1 800 €**, de panneaux d'affichage **600 €** et de grilles caddies **3 500 €** ;
Pour Cébazat événements : achat d'un auvent sur barnum **700 €**, pose de moustiquaires **1 250 €**, achat de 60 chaises de restauration **4 500 €** ainsi que de panneaux directionnels et de totems **3 000 €** ;
- **Budget éco-participatif – développement durable :**
Construction d'arceaux pour vélos **5 000 €** ;
- **Festivités - animations :** acquisition d'une table à langer pliable et mobile **550 €**, d'un chariot de transport pliant et d'une rampe de chargement pour le véhicule du service associative Fiat Doblo **1 100 €** ;
- **Police - Sécurité – Incendie – Prévention :**
Renouvellement d'extincteurs **4 000 €**
Pour la Police municipale, enveloppe de **90 250 €** pour l'extension du système de vidéoprotection (solde de 2025 et 2026), avec une prestation de raccordement rue de la Prade pour **1 700 €** ;
acquisition d'un nouveau véhicule **37 000 €** ;
Pour le service Prévention, enveloppe de **15 700 €** pour l'achat de divers mobiliers destinés à l'aménagement de postes de travail, ainsi que des protections auditives pour les agents concernés par d'éventuelles nuisances sonores dans le cadre de leur travail **1 300 €** ;

- **Informatique des services municipaux :**

Pour Sémaphore : acquisition d'une douchette **1 200 €** ;

Pour le Restaurant scolaire, un logiciel de gestion de stock pour la cuisine et des sondes de relevés de températures pour **5 600 €** ;

Pour l'Agatha, 2 PC pour les jeunes utilisateurs **4 500 €** ;

Pour le marché, renouvellement et mise en service de GEODP **1 600 €** ;

Acquisition de PC portables pour le télétravail des services **3 450 €** et de doubles écrans **5 200 €**, renouvellement de 10 clients légers **5 700 €**, ainsi que le renouvellement des PC fixes et portables pour l'ensemble des services **16 450 €** ;

Achat de vidéoprojecteurs pour la salle B de la MASF (1 pour **1 000 €**) et pour Cébazat Evènements (2 pour **1 200 €**) ;

Service Vie associative : achat de 2 écrans mobiles de vidéo projection pour **1 000 €** ;

Centre Technique Associative : achat d'un écran de projection **1 000 €** ;

Divers autres équipements (baie de brassage, switchs, antivirus, câblages etc) pour **10 300 €** ;

- **Informatique des écoles :**

8 600 € pour des acquisitions de PC fixes et portables, l'installation et le paramétrage de switchs pour l'école Jules Ferry, ainsi que de 2 onduleurs à l'école PM Curie ;

- **Téléphonie :**

Acquisition d'un système DATI pour les agents isolés durant les astreintes **12 600 €**, ainsi que des téléphones fixes et portables pour divers services pour **2 950 €** ;

- **Culture :**

Pour l'Ecole de musique, achat d'instruments de musique **12 000 €** ;

Pour Sémaphore, achat d'un système retour vidéo/loges/caméra ip-tv **5 000 €**, d'un vidéoprojecteur laser **35 000 €**, d'un piano **5 500 €**, de divers équipements scéniques (flights, ampli guitare, micros, enceintes etc **5 950 €**) ; des mobiliers pour l'extension du local technique **3 000 €**, d'un siège massant, d'un rameur et d'un vélo pour les loges **2 200 €** ;

- **Bâtiments communaux :**

Enveloppe LED spots et/ou pavés **31 000 €** ;

Hôtel de Ville : achat d'une armoire anti-feu **6 000 €** et de nouveaux rideaux pour les isoloirs **600 €** ;

Pose d'un interphone, d'un contrôle d'accès et d'une sirène à l'Agatha **2 100 €** ;

Déploiement du contrôle d'accès dans divers bâtiments **2 000 €** au groupe scolaire PM Curie **1 500 €**, d'un portail d'accès à l'entrée du terrain d'honneur ainsi qu'un contrôle au CS JM Bellime **4 700 €** ;

Installation d'un détecteur de mouvements sous le préau de l'école élémentaire Jules Ferry **605 €** et d'un système d'alarme PPMS à l'école maternelle **8 500 €** ;

Installation d'un nouveau système de chauffage à l'église **40 000 €** ;

Acquisition de fontaines à eau pour les restaurants scolaires : **4 000 €** ;

Fourniture et pose d'une chaudière à la salle Guizot/Agora : **5 000 €** ;

- **Aménagements urbains et autres achats divers :**

Cadre de vie : achat d'arbres divers **15 000 €** ;

Parc Montgroux : reprise des bornes électriques **60 000 €** et acquisition d'un réfrigérateur/congélateur à la Maison du parc **600 €** ;

Service Communication : achat de divers panneaux de signalisation destinés à marquer des événements municipaux et/ou des périmètres du patrimoine communal **2 600 €** ;

En ce qui concerne ce patrimoine, **30 000 €** sont inscrits pour des acquisitions foncières, avec leurs frais notariaux, de terrains nus (15 000 €) et bâtis (15 000 €).

❖ **Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 1 200 000,00 €**

Les crédits de ce chapitre sont destinés :

- au solde des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux, avec des éventuels avenants aux marchés pour la construction de l'Accueil Collectif de Mineurs au sein du groupe scolaire Jules Ferry (10 000 €) ;
- au paiement des études, de la maîtrise d'œuvre et des travaux d'aménagement d'un théâtre de verdure et d'un bassin d'ornement au parc Montgroux (1 190 000 €).

❖ **Opération 17 – Domaine de la Prade : 385 200,00 €**

Cette opération budgétaire regroupe l'ensemble des dépenses d'investissement structurantes à réaliser sur le site du Domaine de la Prade.

Sont inscrits les crédits suivants :

- Pour le périmètre de la Maison des associations et la Salle des Fêtes, la rénovation complète du système de volets roulants de la Salle des Fêtes (40 000 €), la réfection du hall de la salle des fêtes (2 000 €) et la pose d'un contrôle d'accès sur le portail-traiteur (1 000 €) ;
- Pour celui du service Cébazat Evénements, l'installation d'une fenêtre dans la cuisine (1 000 €), la reprise du réseau CTA/Calorifugeage (6 000 €), ainsi que diverses études de structure pour les bâtiments dont les murs sont fendus (4 200 €) ;
- Au titre d'autres aménagements du domaine de la Prade : la pose d'une VMC de la maison du gardien (1 000 €), la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du château (315 000 €), et des travaux conservatoires au rez-de-chaussée de la verrière (15 000 €).

2.2.2 Des dépenses obligatoires :

Certaines dépenses viennent, par ailleurs, obligatoirement impacter le budget d'investissement.

❖ **Chapitre 001 – Déficit d'investissement N-1 reporté par anticipation : 1 256 056,06 €**

❖ **Chapitre 16 – Emprunts : 2 507 610,00 €**

D'une part, destiné à l'amortissement des 5 emprunts communaux (358 015 €) en cours.

A ce montant, vient s'ajouter, dans le cadre du remboursement de l'emprunt du Crédit Foncier, le montant du capital restant dû de 2 149 594,20 € (arrondi à 2 149 595 €) au 30 juin 2026.

❖ **Chapitre 27 – Autres immobilisations financières : 260 940,00 €**

Il s'agit des participations versées à l'EPF AUVERGNE relative aux acquisitions foncières réalisées pour le compte de la Commune.

❖ **Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées : 39 254,00 €**

Est inscrite le versement de l'attribution de compensation « Investissement » au profit de Clermont Auvergne Métropole déterminée dans le cadre des transferts de compétences.

❖ **Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 65 000,00 €**

Ce chapitre vient faire écho au montant inscrit en recettes de fonctionnement et concerne l'amortissement des subventions d'équipements reçues.

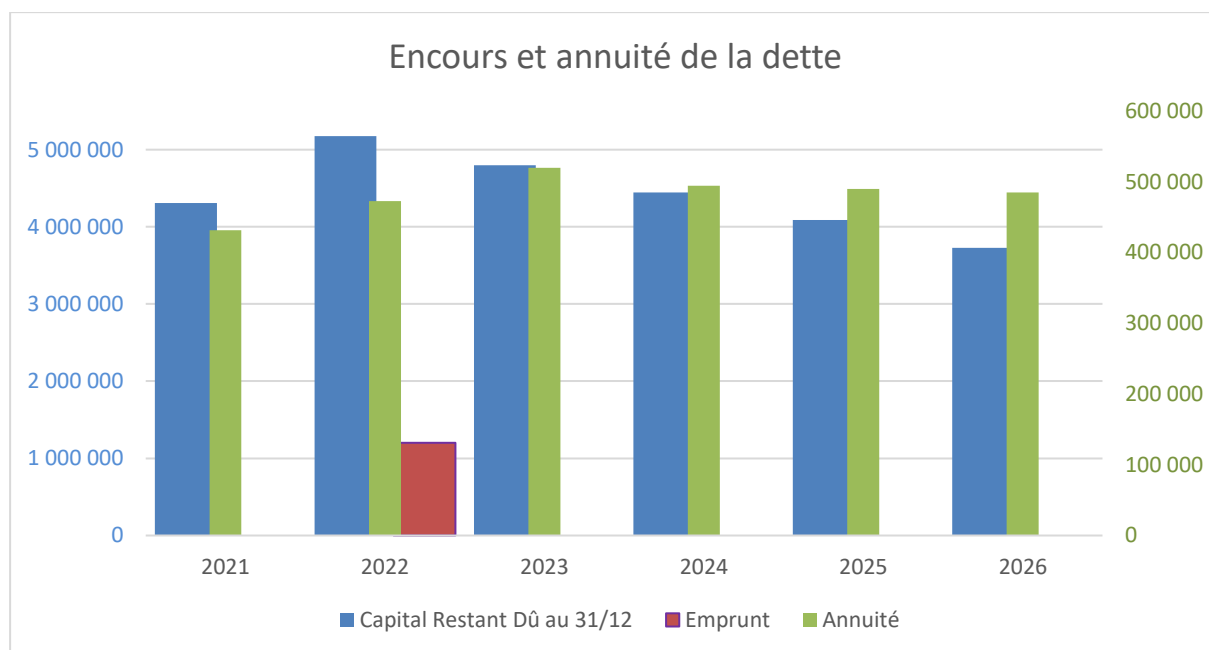
❖ **Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : 233 500,00 €**

Ce chapitre est l'égale contrepartie du montant inscrit en recettes d'investissement sur le même chapitre 041.

3. Situation de la dette

3.1 Capital restant dû (CRD) :

Au-delà du remboursement du capital de l'emprunt du Crédit Foncier, le Budget Primitif 2026 ne prévoit pas de recours à un emprunt d'équilibre. La projection 2026 concernant le capital restant dû est la suivante :



3.2 Détail de l'encours de dette (en €) :

A ce jour et hormis la procédure de remboursement d'emprunt en cours, la dette communale est constituée de 5 emprunts (celui du Crédit Foncier sera remplacé par un autre emprunt – consultation en cours) en cours d'amortissement auprès de 5 établissements bancaires différents, pour une évolution de l'endettement et de la capacité de désendettement de la Ville qui s'établit comme suit :

Année (<u>au 31/12</u>)	2021 CA	2022 CA	2023 CA	2024 CFU	2025 CFU	BP 2026
CRD	4 308 434	5 174 786	4 799 267	4 444 235	4 087 604	3 729 594
Capital c/1641	291 853	333 648	375 518	355 031	356 631	Prévu 358 010
Intérêts c/66111	139 875	139 265	144 146	139 568	133 245	Prévu 127 161
Total Annuité	431 729	472 913	519 664	494 600	489 876	Prévu 485 171
Population	8 835	8 915	9075	9043	9045	9040
CRD/Population	487	580	528	491	451	412
Annuité/Population	48,86	53,05	57,26	54,69	54,16	53 ,67

En baisse depuis 2023, la dette par habitant reste très inférieure à l'endettement moyen de la strate, qui était de 782 € par habitant en 2023 et de 768 € en 2024 (source DGCL).